

OBJECTIFS

Financer une formation professionnelle qualifiante sanctionnée par un diplôme ou un titre enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, des blocs de compétences ou certaines formations du répertoire spécifique.

BENEFICIAIRES

Cette aide s'adresse aux demandeurs d'emploi ou personnes récemment licenciées économiques, justifiant d'une résidence en Bretagne depuis au moins 6 mois avant la date d'entrée en formation :

- **Âgés de 18 à 25 ans**, inscrits dans un Pôle Emploi de Bretagne, sortis du système scolaire depuis plus d'un an (6 mois pour les formations de niveau 1 à 4) et suivis par un conseiller mission locale.
- **Âgés de 18 à 25 ans**, pour qui l'absence de permis B est un frein à la réalisation de son projet, suivis par une Mission Locale et bénéficiant d'un accompagnement à la qualification ou suivant une action de formation de la gamme QUALIF Emploi (Programme, A distance, Individuel ou Territorial).
- **Âgés de plus de 26 ans**, inscrits dans un Pôle Emploi de Bretagne ou licenciés économiques, suivis par un conseiller en évolution professionnelle

Sont éligibles à l'aide individuelle :

- **Les formations professionnelles diplômantes, du niveau 3 (BEP, CAP) au niveau 7 (Master)**. Pour les formations supérieures au bac ou équivalent, il faut justifier d'au moins 2 ans d'activité professionnelle.
- Les Diplômes universitaires des Universités de Bretagne hors secteur de la santé.
- L'acquisition de blocs compétences
- Permis B et certaines formations du répertoire spécifique (d'un minimum de 35 heures) dans les domaines priorités : numérique, transition écologique, industrie, aide à la personne.
- Les formations se déroulant totalement en présentiel, totalement ou partiellement à distance.
- Les formations se déroulant en Bretagne, sauf si la formation envisagée n'y existe pas.

Le Compte personnel de formation (via l'application moncompteformation.gouv.fr), doit être utilisé de manière prioritaire pour le financement des formations y ouvrant droit.

Ne sont pas éligibles à l'aide individuelle :

- Les formations délivrant une habilitation, notamment :
 - Les formations réglementaires obligatoires à l'exercice d'une profession du secteur de la logistique et du transport (FIMO, FCOS, CACES 1-3-5, ...)
 - Les tests déterminant un niveau de langue ou de bureautique (TOEIC, TOEFL, BULATS, TOSA...)
 - Les brevets professionnels nécessaires à l'exercice d'une profession
- Les formations relevant du secteur du coaching et de l'accompagnement des personnes à visée thérapeutique, de santé ou de bien-être.
- Les formations déjà financées par la Région Bretagne (Programme QUALIF Emploi, QUALIF Sanitaire & Social) ou en apprentissage.

MODALITES

Cette aide **prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques** :

- A hauteur de **1 500 €** maximum pour le code et permis B
- A hauteur de **3 000 €** maximum pour les formations de niveau 6 et plus (Licence et plus)
- A hauteur de **3 500 €** maximum pour les formations de niveau 3 (BEP, CAP), 4 (Baccalauréat) ou 5 (BTS, DUT)
- A hauteur de **4 500 €** maximum pour les personnes titulaires d'un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP) ou d'un niveau 4 (Baccalauréat) sans diplôme obtenu.

A savoir :

- Si vous disposez d'un montant financier sur votre Compte personnel de formation (CPF), vous devez réserver les heures avec l'aide de votre conseiller CEP et vous adresser à votre centre de formation pour obtenir ce montant ; l'aide individuelle de la Région interviendra en complément.
- Si vous bénéficiez d'une reconnaissance de travailleur handicapé, l'Agefiph peut également vous apporter un complément de financement.
- Si vous avez un double statut demandeur d'emploi/auto-entrepreneur, adressez-vous à votre Fond d'Assurance Formation qui est votre premier financeur.

Sous conditions, vous pouvez également percevoir une **aide financière** pour vous aider à réaliser votre projet de formation. Celle-ci inclut une prise en charge forfaitaire des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration. Son montant est calculé sur la base du quotient familial des impôts sur le revenu. Vous pouvez réaliser une simulation et consulter le règlement en ligne sur : www.bretagne.bzh/qualif-emploi

COMMENT EFFECTUER SA DEMANDE ?

1) Je fais valider mon projet de formation auprès de l'une des structures suivantes : Missions locales, Pôle emploi, Cap emploi, structures accompagnant les personnes bénéficiaires du RSA, cellule de reclassement ou par une agence spécialisée de Pôle Emploi pour les personnes en licenciement économique ou en Contrat de Sécurisation professionnelle.

2) Je retire un dossier auprès des services de la Région

3) Je demande à l'organisme de formation de me remettre la fiche récapitulative de ma demande ainsi qu'un devis

4) J'envoie mon dossier complet à :

Région Bretagne
Service Accompagnement des Personnes
283 avenue du Général Patton - CS 21101
35031 RENNES cedex 7

5) Ma demande est instruite par les services de la Région au vu des éléments constitutifs du dossier. D'autres dispositifs peuvent être proposés pour vous permettre de réaliser votre projet : QUALIF VAE pour une validation des acquis de l'expérience, CPF de transition professionnelle, contrat de professionnalisation...

La Région se réserve également la possibilité de donner des priorités dans l'attribution des aides, en privilégiant les personnes qui ne sont pas déjà titulaires d'une certification et celles qui souhaitent changer de niveau de certification.

Pièces à joindre au dossier

- Fiche récapitulative délivrée par l'organisme de formation, justifiant de la saisie de la demande sur l'extranet
- Planning de formation
- Copie de la carte d'identité
- Curriculum vitae
- Demande d'utilisation du CPF le cas échéant : document précisant le montant de CPF dont la personne dispose (copie écran compte CPF par exemple)
- Copie de l'avis de situation de Pôle emploi,
- Copie du diplôme le plus élevé obtenu
- Justificatif de 2 ans d'activité professionnelle (relevé de compte de la CARSAT, état de services) pour les formations supérieures au bac ou équivalent
- Justificatif de résidence en Bretagne de plus de six mois avant la date d'entrée en formation

Le dossier de candidature complet doit être déposé avant l'entrée en formation.

RETRAIT DU DOSSIER auprès des Unités Emploi Formation Orientation

Espace Territorial Rennes-St Malo-Redon-Vitré-Fougères

Mail : efo.rennes@bretagne.bzh
Tél. : 02 23 20 42 50

Espace Territorial de Brest

Courriel : efo.brest@bretagne.bzh
Tél. : 02 98 33 18 26

Espace Territorial Cornouaille

Mail : efo.cornouaille@bretagne.bzh
Tél. : 02 98 33 18 26

Espace Territorial Bretagne Sud

Mail : efo.bretagnesud@bretagne.bzh
Tél. : 02 97 68 15 74

Espace Territorial Armor

Mail : efo.armor@bretagne.bzh
Tél. : 02 96 77 02 80

Espace Territorial Centre Bretagne

Mail : efo.centrebretagne@bretagne.bzh

RENOI DU DOSSIER (soit par courrier ou par mail):

Courrier : Siège de la Région :

Conseil Régional de Bretagne,
Service Accompagnement des Personnes,
283 avenue du Général du Patton

Mail : formation-continue@bretagne.bzh

CS 21101 - 35031 Rennes cedex 7